

Comice Agricole

**CERTIFICAT SANITAIRE POUR LES ANIMAUX
DE L'ESPECE PORCINE**

- à compléter selon les délais indiqués dans la lettre d'accompagnement (premier envoi à la DDCSPP : 1 mois avant le comice).
- à tenir à disposition, pendant toute la durée de rassemblement, du vétérinaire sanitaire, de l'organisateur et des agents des services vétérinaires.

Nom de l'éleveur : N° EDE :

SIGNALEMENT DES ANIMAUX

RACE	SEXE	AGE	NUMERO D'IDENTIFICATION

Fait à le

L'éleveur (signature) :

**ATTESTATION
DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Le Directeur de la cohésion sociale et de la protection des populations de LOIR-et-CHER

Atteste que le cheptel mentionné dans ce certificat ne fait l'objet d'aucune mesure de police sanitaire ni de limitation de mouvement,

Fait à , le

Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations :
(signature-cachet)



ATTESTATION SANITAIRE DU VETERINAIRE SANITAIRE

Je soussigné(e) vétérinaire sanitaire à
certifie que le(s) (nombre en toutes lettres) animaux dont les signalements
sont mentionnés au recto, que Mme/M demeurant à
ayant comme n° de cheptel.....,
m'a présenté(s) comme faisant partie de son exploitation,

remplissent, ce jour, eux-mêmes les conditions suivantes :

- A – sont identifiés individuellement conformément à la réglementation en vigueur.
- B – ne présentent aucun signe clinique permettant de suspecter une maladie contagieuse.

Fait à , le

Le Vétérinaire Sanitaire :
(signature-cachet)

1 visite/vacation pour délivrer le certificat ; nombre de Km parcourus :